

SEANCE DU 30 JUIN 2025

Convocation du **24/06/2025**

Publication le **02/07/2025**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **33**

Quorum : **22**

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Trente Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° **30_300625**

OBJET : FINANCES,
BUDGET, ECONOMIE,
EMPLOI

Approbation du protocole transactionnel à intervenir avec SOGERES.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Madame Irène DUPLAN), Madame Monique MOISE-HIRMANN (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Cécile BOURGUIGNON (donne pouvoir à Monsieur Andre LEVISSE), Monsieur Jérémy COETTO (donne pouvoir à Monsieur Jérémy PANGOURASSOU), Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Alexandre LATZ (donne pouvoir à Monsieur Yves PERRIN-TOININ), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Dominique BENASSAYA-NIVET), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.



Délibération n°30_300625 du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 (suite)

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

La Ville d'Aubagne a confié, par contrat du 28 Juillet 2016 à la Société SOGERES, la délégation de service public de restauration collective municipale.

La Société SOGERES a connu, en cours d'exécution contractuelle, des difficultés économiques tenant en partie à la hausse significative des prix des matières premières, et à la situation géopolitique découlant du conflit russo-ukrainien engagé en Février 2022.

C'est dans ce contexte que la Société SOGERES a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille contre la Ville d'Aubagne afin que lui soit reconnue la théorie de l'imprévision. Elle entendait obtenir une indemnisation à hauteur de 510.805,68 euros.

A la vue de la nature même du litige, chacune des parties a accepté la proposition du Tribunal Administratif d'entrer en médiation.

Les parties se sont donc rapprochées et ont convenu de régler amiablement ce coûteux différend exposé ci-avant, en consentant les concessions réciproques exprimées au présent protocole.

Le projet de protocole transactionnel a donc pour objet de mettre un terme définitif à tous différends et litiges entre les parties au titre du recours au fond introduit par la Société SOGERES, cette dernière s'engageant à se désister de ses prétentions en contrepartie de la signature du présent protocole, ci-annexé, du versement d'une indemnité de 95.000 euros échelonnés sur 30 mois.

Cette délibération propose d'approuver le principe, les termes et le montant de l'indemnité forfaitaire et définitive accordée à la société SOGERES par le biais d'un protocole transactionnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU les articles 2044 et 2052 du Code Civil,

VU la circulaire du 6 Avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

CONSIDÉRANT la nécessité de transiger avec la Société SOGERES par le biais d'un protocole transactionnel,

VU l'examen en commission municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER les termes du protocole transactionnel joint en annexe, à conclure entre la Commune et la Société SOGERES ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel et tous les actes nécessaires ;

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_30-DE
Reçu le 02/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
02/07/2025



Délibération n°30_300625 du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 (suite)

ARTICLE 3 : d'APPROUVER le versement d'une indemnité forfaitaire et définitive de 95.000 euros à la Société SOGERES selon les termes du protocole transactionnel, dépense à opérer pour un premier versement en Juillet 2025, puis à inscrire aux budgets 2026, 2027 et 2028.

ADOpte A L'UNANIMITE

ABSTENTIONS : 11

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_30-DE
Reçu le 02/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
02/07/2025

